



Conditions générales de vente

1. INSCRIPTION & PAIEMENT

1.1. Inscription

Vous pouvez vous inscrire à nos séjours par téléphone, courrier ou sur notre site internet

www.2050icedream.com. Sous réserve de confirmation par 2050 Ice Dream, compte-tenu notamment des aptitudes physiques et psychologiques nécessaires pour réaliser ces voyages, l'inscription est subordonnée à la signature ou l'acceptation du bulletin d'inscription, par courrier, courriel (contact@2050icedream.com) ou sur notre site www.2050icedream.com et à l'encaissement par 2050 Ice Dream des règlements définis ci-après :

1. en cas d'inscription plus de 90 jours avant le début du séjour, un premier acompte de 35% du total à la réservation, un deuxième acompte de 30% 90 jours avant le début du séjour, et le solde au plus tard 45 jours avant le départ,
2. en cas d'inscription moins de 90 jours et plus de 45 jours avant le départ, un acompte de 60% du total et le solde au plus tard 45 jours avant le départ, 3.

en cas d'inscription moins de 45 jours avant le départ, règlement de l'intégralité du montant du séjour, y compris les frais d'inscription. Pour tous les séjours réservés, des frais d'inscription de 15 euros par participant sont facturés.

1.2. Paiement

Pour tout paiement d'un séjour, une facture sera émise par 2050 Ice Dream au plus tard 15 jours après l'encaissement. En cas de paiement partiel (acompte) à la date de l'ins-

cription, le versement des acomptes suivants devra être effectué sans relance de la part de 2050 Ice Dream à la date prévue. Le solde devant être encaissé au plus tard 45 jours avant le départ. Tout retard dans le paiement du prix ou d'une partie du prix pourra être considéré par 2050 Ice Dream comme une annulation pour laquelle seront facturés des frais d'annulation comme indiqué dans nos conditions générales de vente.

2. INFORMATIONS VOYAGE

2.1. Formalités administratives & sanitaires

Avant de vous inscrire à un séjour, vous devez vous assurer que chaque participant est en possession d'un passeport ou autre document officiel en cours de validité, conforme aux exigences en vigueur pour entrer dans le(s) pays concerné(s).

2050 Ice Dream communique dans son offre les formalités douanières et sanitaires pour les ressortissants français. Il appartient au voyageur de nationalité française de vérifier qu'il est en possession des documents administratifs et sanitaires requis pour l'accomplissement du voyage. Les personnes d'autre nationalité devront s'informer, avant de réaliser leur séjour avec 2050 Ice Dream sur les formalités administratives et sanitaires requises.

Un participant de nationalité française qui ne pourrait embarquer ou débarquer faute de pouvoir présenter les documents douaniers, administratifs et/ou sanitaires requis, ne

pourra en aucun cas prétendre à un remboursement de son séjour par 2050 Ice Dream. 2050 Ice Dream ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des conséquences de l'inobservation par le client des règlements douaniers, policiers ou sanitaires préalablement ou au cours du séjour (ex. perte de documents d'identité).

2.2. Informations et recommandations du ministère français des affaires étrangères

Pour être parfaitement informé des conditions géopolitiques, sanitaires et climatiques du/des pays traversés, 2050 Ice Dream recommande de consulter la fiche du/des pays sur www.diplomatie.fr rubrique «Le Français et l'étranger» ou de se renseigner par téléphone au 01 43 17 86 86 (cellule de veille du ministère français des affaires étrangères). Cette fiche peut également être transmise sur demande par 2050 Ice Dream. Les conditions pouvant évoluer rapidement, 2050 Ice Dream recommande à ses clients de vérifier régulièrement les informations avant le départ.

3. CONDITIONS & FRAIS D'ANNULATION

Si vous vous trouvez dans l'obligation d'annuler votre séjour avec 2050 Ice Dream, vous devrez en informer 2050 Ice Dream le plus tôt possible par lettre recommandée avec accusé de réception. La date de réception ou de première présentation de la lettre avec accusé de réception sera retenue comme date d'annulation pour la facturation des frais d'annulation énoncés ci-dessous, ceux-ci

étant facturés par participant. Les frais d'inscription ne sont pas remboursables par 2050 Ice Dream.

4. BAREME DES FRAIS D'ANNULATION

4.1 Frais d'annulation facturés par 2050 Ice Dream, sauf cas particuliers

- plus de 120 jours avant le départ, acompte du prix total versé (35% du prix total du séjour) ,
- de 119 jours à 30 jours avant le départ, 90% du prix total du séjour,
- moins de 30 jours avant le départ, 100% du prix total du séjour.

4.2 Cas particulier

Lorsque plusieurs clients sont inscrits sur un même bulletin d'inscription et que l'un d'eux annule son séjour, les frais d'annulation sont prélevés sur le montant total des acomptes, quelque soit l'auteur du versement.

4. TARIFS

Les tarifs indiqués dans les brochures 2050 Ice Dream et sur le site www.2050icedream.com sont définitifs. Les prestations incluses sont présentées dans les offres de voyages préalables au séjour. Conformément à la loi, jusqu'à 30 jours avant le départ, les prix des séjours peuvent varier, à la hausse ou à la baisse, sans possibilité d'annulation. Votre refus d'agrément de cet ajustement tarifaire serait considéré comme une annulation, entraînant la facturation de frais d'annulation comme indiqué à l'article 3 de ces conditions générales

de vente. Les trois motifs d'évolution tarifaire sont les suivants :

- variation des taux de change appliqués au calcul des prix des prestations de votre séjour ;
- variation du coût du transport, notamment liée à l'évolution du coût du carburant ;
- variation des taxes et redevances afférentes aux prestations offertes

comme les taxes de port.

5. MODALITES PARTICULIERES DE NOS SEJOURS

5.1. Seules sont considérées comme contractuelles les informations données dans la fiche technique qui vous a été adressée préalablement à votre inscription.

Nos séjours sont tous prévus, a minima, en cabine double. Lorsque c'est possible, une cabine simple peut être proposée, sous réserve d'un supplément facturé par 2050 Ice Dream.

5.2. Le personnel d'encadrement choisi par 2050 Ice Dream (moniteurs de ski, moniteurs escalade, moniteur de plongée, guides de haute montagne, guide culturel, intervenant extérieur, équipage...) pour accompagner la pratique des activités proposées pendant le voyage, est seul juge, durant l'expédition, de réaliser ou modifier le programme prévu à l'effet d'assurer la sécurité des personnes, le bon déroulement du séjour et pour faire face à des circonstances imprévues (météorologie, événements particuliers, conditions de navigation...).

5.3. En fonction des conditions climatiques et/ou des lieux d'expédition à découvrir et/ou de la condition physique des personnes participant, 2050 Ice Dream peut être amené à proposer un programme complémentaire ou la présence d'un guide supplémentaire. Les frais supplémentaires seront à la charge des participants. L'interruption du séjour du fait d'un participant ne pourra donner lieu à aucun remboursement de la part d'albarquel expé.

6. TAILLE DES GROUPES - ENFANTS MINEURS

6.1. Nous pouvons exceptionnellement être contraints à annuler un séjour si un nombre minimum de participants (en général 3) n'était pas

atteint. Cette décision vous serait communiquée au plus tard 21 jours avant le départ et impliquerait, bien sûr, le remboursement intégral des sommes déjà versées à 2050 Ice Dream.

6.2. 2050 Ice Dream accepte l'inscription de passagers ayant atteint au minimum 18 ans. Les demandes d'inscription d'enfants mineurs non accompagnés ne peuvent être acceptées par 2050 Ice Dream. Pour les mineurs voyageant avec un de leurs parents, un tuteur ou un adulte responsable, il revient à la personne exerçant l'autorité de s'assurer que le mineur est bien en possession des documents administratifs nécessaires (autorisation de sortie de territoire le cas échéant, livret de famille, carte d'identité ou passeport). Compte-tenu de la spécificité des séjours organisés par 2050 Ice Dream et des conditions climatiques et de séjour, l'embarquement de mineurs de moins de 12 ans n'est pas recommandé par l'équipage.

7. RESPONSABILITE

2050 Ice Dream ne pourra être tenu pour responsable des événements suivants :

- défaut de présentation par les passagers ou présentation de documents d'identité et/ou sanitaires incomplets, périmés ou d'une validité insuffisante (carte d'identité, passeport, certificat de vaccinations...) ou non conformes aux éléments indiqués par 2050 Ice Dream sur l'offre de voyage ;
- incidents ou événements exceptionnels d'un tiers tels que guerres, troubles politiques, grèves extérieures à 2050 Ice Dream émeutes, incidents techniques ou administratifs extérieurs à 2050 Ice Dream, pannes, perte ou vol de bagages ou autres effets personnels des participants. Le ou les retards subis ayant pour origine l'une ou l'autre

des causes ci-dessus ainsi que les modifications d'itinéraires et de programme qui en découleraient éventuellement ne pourront entraîner aucune indemnisation à quelque titre que ce soit de la part de 2050 Ice Dream, notamment du fait de la modification de la durée du séjour initialement prévue ou du retard. Les éventuels frais additionnels liés à une perturbation (nuits d'hôtel, transferts...) resteront à la charge du passager ;

- annulation imposée par des circonstances présentant les caractères de la force majeure et/ou pour des raisons exceptionnelles liées au maintien de la sécurité pour les passagers et/ou injonctions d'une autorité administrative. 2050 Ice Dream se réserve le droit de modifier les dates de départ et les itinéraires prévus s'il juge que la sécurité des passagers ne peut être assurée et

ce, sans ce ces derniers ne puissent prétendre à une quelconque indemnité.

8. RECLAMATION

Sauf cas de force majeure et sans préjuger d'une quelconque action judiciaire, toute réclamation sur un séjour avec 2050 Ice Dream doit être adressée à 2050 Ice Dream chemin des pommiers , 05500 Buissard par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les meilleurs délais suivant la date de retour de la croisière, avec les éléments justificatifs. En cas d'action contentieuse, le différend sera soumis à la juridiction compétente dans le ressort du tribunal de Gap 05.

9. INFORMATIONS PERSONNELLES

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous

concernant (Loi Informatique & Libertés). Ces données sont exclusivement destinées à 2050 Ice Dream et ne seront pas transmises à des tiers.

Association 2050 Ice Dream 05500
Buissard - France
Tél : +33 (0)6299823974
@-mail : contact@2050icedream.com

Conditions générales de vente mises
à jour au 10 janvier 2017